

DE : Madame Sonia Bélanger
Ministre de la Santé
Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Le 23 avril 2026

TITRE : Projet de Plan d'action gouvernemental 2026-2031 de la Stratégie nationale de prévention en santé

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Dans le cadre du déploiement de la Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035, intitulée *La prévention, c'est la santé*, un projet de Plan d'action gouvernemental 2026-2031 (ci-après nommé Plan) a été élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en collaboration avec plus d'une trentaine de ministères et d'organismes gouvernementaux. Ce projet est soumis au Conseil des ministres pour adoption.

Ce Plan vient concrétiser la volonté du gouvernement du Québec d'améliorer la santé et le bien-être de la population tout en veillant à la pérennité du système de santé et de services sociaux, en poursuivant les avancées qui ont permis au Québec de se hisser parmi les leaders mondiaux en prévention, notamment grâce à la Politique gouvernementale de prévention en santé. S'inscrivant en complémentarité avec plusieurs autres politiques gouvernementales, le Plan propose d'intensifier les efforts pour concrétiser la vision de la Stratégie, soit « Un Québec où la santé et le bien-être de la population sont au cœur des choix collectifs et individuels, à chaque étape de la vie ». Il participera ainsi, comme la Stratégie, au mouvement international de la « Santé dans toutes les politiques », une approche promue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Malgré l'amélioration de l'état de santé et de l'espérance de vie observée chez les Québécoises et les Québécois au cours des dernières décennies, plusieurs gains en santé sont encore possibles notamment pour diminuer les maladies évitables et les inégalités sociales de santé. Bien que le système de santé et de services sociaux joue un rôle essentiel dans le maintien et l'amélioration de la santé de la population, les moyens d'améliorer la santé relèvent bien souvent d'autres secteurs de la société. Ainsi, les comportements de santé expliqueraient 40 % de la variabilité de l'état de santé, l'environnement, les conditions sociales et l'accès aux soins, 30 % et la génétique, les 30 % restants.

2- Raison d'être de l'intervention

Depuis plusieurs années, la capacité du système de santé et de services sociaux à répondre aux besoins de la population est mise à l'épreuve par l'augmentation de la demande générée notamment par le vieillissement accéléré de la population,

l'augmentation des maladies chroniques et l'impact des changements climatiques. Les dépenses liées à la mission santé et services sociaux poursuivent leur croissance et représentaient près de 42 % des dépenses de l'État en 2025-2026.

L'une des stratégies les plus efficaces pour renverser cette tendance consiste à accroître les efforts en prévention. L'adoption, en 2025, de la Stratégie nationale de prévention en santé traduit la volonté gouvernementale d'agir davantage en amont sur les facteurs qui influencent la santé. Elle vise notamment à réduire le fardeau des maladies évitables et les écarts de mortalité prématurée liés aux inégalités socioéconomiques, les deux principales cibles de la Stratégie.

Ainsi, le Plan servira de feuille de route opérationnelle, mobilisant l'ensemble des secteurs pour agir sur tous les déterminants de la santé, en proposant des mesures touchant à la fois les interventions cliniques préventives, les conditions de vie, les comportements, les environnements ainsi que l'innovation et la recherche en prévention. Plusieurs maladies évitables – dont le diabète, les maladies cardiovasculaires, certains cancers, des problèmes de santé mentale et les infections transmissibles sexuellement et par le sang – figurent parmi les plus répandues. Sans une intervention gouvernementale et sociétale forte, les pressions sur le réseau de la santé et des services sociaux risquent d'entraîner des ruptures de services et d'accentuer les inégalités sociales de santé, avec des effets marqués sur la morbidité et la mortalité prématurée.

Les dernières estimations faites au Canada sur les coûts de la maladie ont été calculées à partir de données datant de 2010. Elles établissent à 127,5 milliards de dollars les coûts directs de la maladie et à 18,9 milliards de dollars les coûts attribuables à la perte de productivité. Ces montants déjà très élevés ont certainement augmenté au cours des dernières années. Dans ce contexte, le rendement des interventions préventives, évalué à un retour médian de 14,30 \$ pour chaque dollar investi selon une revue systématique internationale, est particulièrement significatif. Bien que ce rendement varie selon le type d'intervention et le contexte, chaque dollar investi dans l'adaptation climatique rapporterait, par exemple, 15 \$ de bénéfices pour la santé, renforçant à la fois la santé, la qualité de vie et les économies locales.

La prévention apparaît ainsi comme un levier stratégique pour améliorer la santé et le bien-être de la population, réduire la pression sur les services, freiner la croissance des coûts et contribuer à la pérennité du système québécois de santé et de services sociaux.

3- Objectifs poursuivis

La Stratégie nationale de prévention en santé a pour premier objectif de réduire de 10 % la croissance du fardeau des maladies évitables. Ce fardeau comprend la mortalité prématurée, la morbidité et les pertes de qualité de vie qui pourraient être évitées grâce à des actions de prévention.

Afin de contribuer à une société plus équitable, la Stratégie vise également une diminution de 10 % de l'écart de mortalité prématurée lié aux inégalités socioéconomiques. La mortalité prématurée, définie comme les décès survenant avant 75 ans, est en grande partie évitable et demeure plus fréquente dans les groupes en contexte de vulnérabilité. Une telle cible

illustre bien l'importance que les actions de prévention agissent là où il est possible d'avoir les gains les plus importants, en particulier dans les groupes en contexte de vulnérabilité.

De plus, tant la Stratégie que son Plan contribueront significativement à l'atteinte du quintuple objectif de création de valeur au cœur de la transformation du réseau de santé et de services sociaux, qui se décline ainsi :

- L'amélioration de la santé et du bien-être de la population et la réduction de la maladie;
- L'amélioration de l'expérience de santé des personnes et de leurs proches;
- L'amélioration de l'équité et la réduction des inégalités sociales de santé et de bien-être;
- L'amélioration du bien-être et de l'expérience des personnes œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux et les organisations partenaires;
- L'amélioration de la viabilité du système de santé et de services sociaux.

4- Proposition

Il est proposé d'adopter le projet de Plan d'action gouvernemental 2026-2031 – Unir nos forces pour mieux prévenir – de la Stratégie nationale de prévention en santé afin de permettre au gouvernement de mobiliser un ensemble de partenaires autour de mesures éprouvées, dont la mise en œuvre contribuera à faire face aux défis majeurs qui menacent sa capacité à répondre aux besoins en santé des Québécoises et des Québécois. Parmi ces défis, mentionnons l'augmentation des maladies chroniques, la pression démographique, le vieillissement de la population, les inégalités sociales de santé ainsi que les changements climatiques.

L'engagement de l'ensemble des citoyennes et citoyens, ministères, organismes publics, municipalités, milieux de soins et de services sociaux, établissements d'enseignement et de recherche, milieux communautaires, organisations autochtones, de la société civile et du secteur privé s'avère essentiel pour agir de manière cohérente et ciblée sur les déterminants de la santé et atteindre les deux résultats souhaités de la Stratégie. Cet effort collectif bénéficiera du soutien d'une coordination nationale et d'un accompagnement évaluatif soutenu afin de maintenir la mobilisation et s'assurer que les investissements consentis se traduisent par des gains mesurables en matière de santé et de bien-être.

D'une durée de cinq ans, le Plan présente 54 mesures structurées autour des quatre orientations et des 19 ambitions de la Stratégie. Chacune des mesures a été sélectionnée selon un processus structuré et participatif. Une analyse approfondie de la littérature scientifique et des pratiques de prévention a permis d'identifier des interventions appuyées par les meilleures données probantes disponibles. Des consultations intersectorielles auprès des partenaires gouvernementaux concernés ont permis d'enrichir l'appréciation des mesures sous l'angle de l'alignement avec les données probantes, les priorités gouvernementales et leur faisabilité en contexte québécois.

Afin de réduire le fardeau des maladies évitables (orientation 1) :

- Cinq mesures contribueront à ce que les choix alimentaires sains, abordables et durables soient à la portée de toutes et tous :
 - Favoriser l'amélioration de la qualité nutritive de l'offre alimentaire, du transformateur au consommateur;
 - Améliorer la qualité de l'offre alimentaire et les pratiques favorables à une alimentation saine, locale et durable dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
 - Améliorer l'accès économique aux aliments nutritifs pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire;
 - Renforcer la littératie alimentaire;
 - Explorer les leviers favorisant des choix plus sains en matière de consommation de boissons sucrées.
- Deux mesures faciliteront l'adoption par toutes et tous de modes de vie physiquement actifs dans leur quotidien :
 - Favoriser la promotion et l'offre des activités physiques ainsi que l'accès à celles-ci pour toutes et tous en misant sur les contextes de découverte, d'initiation et de récréation;
 - Réaliser des projets concertés visant à réduire la sédentarité dans les milieux de vie et de travail.
- Cinq mesures structurantes sont proposées pour réduire l'attrait, l'accès et les méfaits du tabac et du vapotage, et ce, dans le but que toutes et tous puissent adopter un mode de vie sans tabac :
 - Systématiser les interventions de soutien à l'arrêt tabagique dans le réseau de la santé et des services sociaux;
 - Soutenir la cessation du tabagisme et du vapotage de nicotine dans divers environnements, dont les milieux de travail manuel;
 - Déployer une stratégie de dénormalisation du tabagisme et du vapotage de nicotine, par et pour les populations les plus exposées aux risques, dont les jeunes adultes;
 - Renforcer l'encadrement législatif et réglementaire pour réduire l'attrait des produits du tabac et de vapotage et pour en restreindre l'accès, notamment sur le plan économique;
 - Évaluer sur la base des données probantes la possibilité de modifier les conditions d'accès aux aides pharmacologiques à la cessation tabagique afin d'en favoriser un usage optimal dans une perspective d'une meilleure prise en charge des patients.
- Deux mesures agiront en complémentarité afin de réduire la consommation d'alcool et ses méfaits :
 - Créer et déployer une stratégie de dénormalisation de la consommation d'alcool auprès des adultes;
 - Renforcer l'encadrement législatif et réglementaire de l'alcool, notamment des pratiques marketing.

- Six mesures viseront à renforcer l'accès à des interventions cliniques préventives accessibles à toutes et tous en temps opportun afin d'agir le plus tôt possible, idéalement avant l'apparition de la maladie :
 - *Soutenir la promotion de la santé sexuelle auprès des jeunes et des jeunes adultes en milieu d'enseignement supérieur;*
 - *Faciliter l'accès à la vaccination, au dépistage, aux traitements des infections transmissibles sexuellement et par le sang ainsi qu'au matériel de protection;*
 - *Renforcer les pratiques et l'offre de services cliniques préventifs ciblant la prévention de certaines maladies évitables et adaptés aux besoins des personnes, notamment celles en contexte de vulnérabilité;*
 - *Valoriser les expertises des différents professionnels de la santé et des services sociaux et appuyer l'exercice de leur champ de pratique en prévention clinique;*
 - *Promouvoir l'utilisation judicieuse des examens, des traitements et des interventions en santé et en services sociaux ;*
 - *Offrir un accompagnement aux personnes ayant des facteurs de risque ou atteintes de maladies chroniques pour soutenir le changement d'habitudes de vie.*

Pour s'engager pour des générations en santé, aujourd'hui et demain (orientation 2) :

- Quatre mesures complémentaires permettront d'offrir un continuum de soutien aux familles et de réduire les inégalités qui affectent durablement la santé et le développement des enfants :
 - *Bonifier le travail de proximité afin de joindre et accompagner les familles isolées ayant de jeunes enfants, y compris les familles des Premières Nations et Inuit;*
 - *Développer et mettre en œuvre un modèle préventif de réponse différenciée pour les enfants en situation de négligence;*
 - *Favoriser des milieux propices à l'allaitement;*
 - *Renforcer la capacité des milieux à soutenir les pratiques parentales positives.*
- Trois mesures cibleront divers environnements - éducatif, culturel, commercial et scolaire - afin d'agir sur les conditions de vie des enfants et des adolescents pour favoriser leur développement optimal :
 - *Promouvoir la participation des enfants et des adolescents à des activités culturelles comme levier de bien-être, en veillant à réduire les disparités d'accès entre les groupes sociaux et les régions;*
 - *Mieux faire connaître l'encadrement applicable aux contenus publicitaires et sensibiliser le public aux pratiques de marketing pouvant notamment entraîner des conséquences sur les décisions de consommation liées à la santé et au bien-être des enfants et des adolescents ;*
 - *Soutenir le développement global des jeunes enfants, dont ceux en contexte de vulnérabilité, dans les services de garde éducatifs à l'enfance.*
- Quatre mesures viseront à travailler sur des déterminants clés du bien-être afin de soutenir une population plus épanouie :

- Favoriser une utilisation critique, équilibrée et sécuritaire du numérique chez l'ensemble de la population en renforçant la prévention et l'adaptation face aux transformations technologiques;
 - Renforcer les liens sociaux, en particulier chez les personnes âgées et certains groupes en situation de vulnérabilité, en soutenant la participation sociale;
 - Sensibiliser les jeunes à l'importance de la qualité, de la durée et de la régularité du sommeil;
 - Promouvoir la santé mentale, la « prescription sociale » et les pratiques alternatives pour favoriser les liens sociaux, la santé et le bien-être.
- Quatre mesures aideront les personnes vivant en contexte de vulnérabilité à disposer de moyens et de conditions pour répondre à leur besoin de base :
 - Soutenir des initiatives visant à améliorer la qualité des logements de personnes en situation de vulnérabilité;
 - Prévenir le basculement en itinérance des personnes expulsées de leur logement ou à haut risque de l'être;
 - Offrir un accompagnement global et adapté aux besoins des adolescents et de jeunes adultes vivant en contexte de vulnérabilité afin de soutenir leur autonomisation, de favoriser leur stabilité résidentielle et de réduire les risques de désaffiliation;
 - Soutenir des interventions concertées auprès des personnes en contexte de vulnérabilité et à risque dans l'espace public.

Pour préserver et bâtir des milieux de vie sains et durables (orientation 3) :

- Deux mesures permettront d'accroître l'accès à la nature et aux activités de plein air, qui constituent des déterminants majeurs de santé mentale, physique et sociale :
 - Améliorer l'accès aux espaces verts et bleus de proximité, en particulier pour les populations en contexte de vulnérabilité;
 - Valoriser les bienfaits de l'exposition à la nature et aux activités de plein air auprès de la population, notamment pour la santé mentale, la gestion du stress et l'activité physique.
- Une mesure est proposée pour agir sur les environnements naturels et bâtis afin de favoriser un mode de vie actif, sain et sécuritaire :
 - Soutenir des initiatives locales visant à améliorer l'accès à la mobilité active sécuritaire des populations ciblées.
- Une mesure encouragera l'aménagement d'espaces dans la communauté qui favorisent le vivre-ensemble :
 - Renforcer la capacité des communautés à valoriser des espaces publics et sociaux favorables au vivre-ensemble et à la solidarité.
- Une mesure est suggérée pour tendre à ce que toutes les personnes qui travaillent bénéficient de conditions qui assurent leur santé et leur sécurité :
 - Promouvoir et soutenir la mise en place d'initiatives en santé et bien-être au travail.

- Trois mesures permettront aux communautés de déployer des actions qui protègent la santé et réduisent les effets des changements climatiques
 - *Déployer des initiatives intégrées selon l'approche « Une seule santé » pour prévenir les zoonoses et promouvoir la protection de la biodiversité;*
 - *Mettre en œuvre des mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de la santé humaine et de la santé animale selon l'approche « Une seule santé »;*
 - *Soutenir la mise en œuvre des plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique, afin de prévenir et d'atténuer les effets des changements climatiques sur la santé, en particulier chez les populations les plus vulnérables.*

Enfin, pour faire de la prévention un projet de société (orientation 4) :

- Deux mesures aideront à ce que chaque personne puisse tirer profit d'informations fiables pour sa santé et son bien-être :
 - *Développer les capacités des professionnels et des organisations à adapter leurs communications pour qu'elles soient accessibles à toutes et tous;*
 - *Renforcer la littératie en santé et la compréhension des informations de santé auprès des personnes âgées vivant à domicile et des personnes proches aidantes.*
- Une mesure permettra de concevoir des actions de prévention avec les citoyennes et citoyens et dans leur intérêt :
 - *Renforcer la participation citoyenne structurée et inclusive dans les actions de prévention en santé.*
- Trois mesures contribueront à développer une culture de collaboration qui appuie des prises de décisions en faveur de la santé :
 - *Ancrer la prévention et l'équité au cœur de l'action gouvernementale;*
 - *Soutenir une gouvernance et une mobilisation intersectorielle multiniveaux;*
 - *Suivre, évaluer et adapter le déploiement des mesures.*
- Deux mesures soutiendront des actions de prévention de précision propulsée par les données et les technologies de santé numériques :
 - *Catalyser l'intégration des données permettant de mieux prévenir avec précision;*
 - *Soutenir le déploiement d'approches de prévention de précision.*
- Trois mesures permettront à la recherche et l'innovation de catalyser le développement et l'implantation d'interventions efficaces en prévention :
 - *Développer des moyens innovants pour lutter contre la désinformation et la mésinformation en santé;*
 - *Valoriser, prioriser et accélérer la recherche en prévention;*
 - *Orienter et accélérer l'innovation au service de la prévention.*

5- Autres options

Ne pas publier de plan d'action gouvernemental détaillant les actions pertinentes à déployer dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention en santé constituerait un recul significatif sur les plans de la transparence et de la gouvernance. L'absence d'un tel document priverait les partenaires et la population d'une feuille de route claire quant aux priorités, aux responsabilités et aux échéanciers associés à sa mise en œuvre, ce qui pourrait nuire à la mobilisation et à la reddition de comptes. Une telle orientation pourrait également être perçue comme un désengagement de l'État, en rupture avec les pratiques établies au cours de la dernière décennie, durant laquelle l'action gouvernementale en matière de prévention s'est appuyée de façon constante sur des plans structurés et explicites. En ce sens, l'abandon d'un plan d'action formel représenterait un retour en arrière, tant en matière de prévisibilité que de cohérence des interventions gouvernementales.

6- Évaluation intégrée des incidences

Le Plan vise à améliorer la santé et le bien-être de l'ensemble de la population. Il met de l'avant l'importance de rejoindre les personnes tout au long de leur parcours de vie, en prêtant attention à certains groupes, comme les personnes âgées, les jeunes, les personnes immigrantes, les membres des Premières Nations et les Inuits, ou les personnes en situation d'itinérance ou de pauvreté. Son approche dynamique offre la souplesse nécessaire à son adaptation aux différents besoins, contextes et milieux ainsi qu'à l'innovation.

Dimension sociale

Lors de la sélection des mesures, une attention particulière a été portée aux personnes en situation de vulnérabilité, dans le but de réduire les inégalités sociales de santé. La prise en compte des différentes caractéristiques biologiques, économiques, sociales et culturelles des différents groupes de la société contribuera à moduler les mesures afin de favoriser l'équité et l'égalité. Un partenariat est par ailleurs envisagé avec des organisations des Premières Nations et des Inuit lors du déploiement afin d'offrir une réponse adaptée aux réalités des différentes communautés, respectueuse de leurs priorités, de leur autonomie et de leur capacité d'agir. De plus, certaines mesures visent à agir sur les besoins de base de certains groupes plus vulnérables, notamment en ce qui concerne le logement, l'alimentation ou l'isolement social, par exemple.

Dimension économique

L'amélioration de la santé et la réduction du fardeau des maladies évitables aura un impact significatif sur la viabilité économique et sociale du Québec. Une efficacité collective plus grande en prévention permettra de réaliser des économies pour l'État, mais aura également des retombées positives durables pour la santé de la population, la cohésion sociale, la capacité à faire face à de nouvelles transformations sociétales, la productivité au travail et les conditions de vie des prochaines générations.

Dimension environnementale

Le Plan favorisera la mise en place à travers le territoire de mesures par les communautés afin de prévenir et d'atténuer les effets des aléas climatiques sur la santé, en particulier chez les populations les plus vulnérables. L'exacerbation par les changements climatiques des risques pandémiques ou d'autres menaces infectieuses émergentes est également prise

en compte dans les mesures proposées. L'aménagement d'environnements favorables au transport actif et collectif contribuerait à améliorer la qualité de l'air.

Dimension de la gouvernance

Les mécanismes de gouvernance prévus dans le Plan vise à favoriser son opérationnalisation, ainsi que la concertation et la mobilisation des ministères et organismes gouvernementaux responsables des mesures et l'ensemble des partenaires impliqués. Ils faciliteront l'arrimage et la collaboration entre les acteurs nationaux et territoriaux. Une importance particulière sera accordée à la diffusion publique des résultats du suivi et de l'évaluation, considérée comme une condition essentielle au maintien d'une relation de confiance durable entre la population, les partenaires et les organisations engagées dans le Plan d'action gouvernemental, dans une perspective de rendre compte des progrès réalisés et soutenir une compréhension partagée des enjeux de prévention et des choix collectifs qui en découlent.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le Plan, tout comme la Stratégie nationale de prévention en santé, est issu d'une démarche collaborative à laquelle plusieurs ministères, organisations, experts et personnes ont participé.

Le rapport des consultations sur la Stratégie nationale de prévention en santé, intitulé *Se concerter pour mieux prévenir*, présente les priorités dégagées lors des rencontres et consultations ayant eu lieu de décembre 2024 à mai 2025 auprès de différents groupes, organismes et personnes concernées par la prévention.

Les ministères et organismes gouvernementaux suivants ont été rencontrés et consultés sur le Plan, lors d'ateliers tenus en novembre 2025 et de rencontres particulières à l'hiver 2026 :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Ministère de la Culture et des Communications (MCC)
- Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN)
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)
- Ministère de l'Éducation (MEQ)
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)
- Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
- Ministère de la Famille (MFA)
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
- Ministère de la Sécurité intérieure (MSI)
- Ministère du Tourisme (MTOUR)
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
- Ministère du Travail (MTRAV)

- Santé Québec
- Secrétariat à la condition féminine (SCF)
- Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)
- Secrétariat à la jeunesse (SAJ)
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)
- Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE)
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
- Fonds de recherche du Québec (FRQ)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
- Office de protection du consommateur (OPC)
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)
- Société d'habitation du Québec (SHQ)
- Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)

Les organisations consultées ont accueilli positivement le projet de Plan proposé et exprimé leur volonté à contribuer à sa mise en œuvre.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre du Plan repose sur une gouvernance structurée en trois volets complémentaires, soutenue par un Bureau de pilotage.

Volet opérationnel

Chaque mesure du Plan est confiée à un ministère ou organisme gouvernemental porteur, parfois accompagné d'un co-porteur, appuyé par des collaborateurs gouvernementaux identifiés en fonction de leur expertise. Ce volet assure la réalisation concrète des mesures prévues.

Volet mobilisation

Trois mécanismes sont prévus :

- Un Conseil national de la prévention en santé, sous le leadership de la Directrice nationale de santé publique, pour orienter les priorités et maximiser l'impact collectif en matière de prévention.
- Des Alliances thématiques, créant des espaces de concertation pour renforcer la cohérence et la coordination intersectorielle.
- Des Rendez-vous de la prévention, rencontres régulières pour faire le point, aligner les actions et valoriser les initiatives inspirantes.

Ces mécanismes permettent l'arrimage avec d'autres instances pour éviter les doublons et optimiser l'effet de levier des actions de prévention.

Volet apprenant

Des mécanismes structurés de suivi, d'évaluation et de diffusion publique des résultats sont mis en place afin de soutenir une culture d'amélioration continue en prévention. Les deux résultats centraux que sont la réduction de la croissance du fardeau des maladies évitables et la diminution des écarts de mortalité prématurée liés aux inégalités socioéconomiques sont suivis. Pour ce faire, des indicateurs pertinents et des méthodes combinant données qualitatives et quantitatives sont utilisés. Des bilans annuels et globaux soutiennent la reddition de comptes et l'adaptation des mesures.

9- Implications financières

Le coût total du Plan de mise en œuvre 2026-2031 se chiffre à 252,5 M\$ et les dépenses annuelles non récurrentes sont réparties comme suit :

2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
50,5 M\$	50,5 M\$	50,5 M\$	50,5 M\$	50,5 M\$

Les ministères et organismes gouvernementaux suivants seront porteurs de mesures et recevront du financement au cours des cinq années : MSSS, MAPAQ, MCC, MEIE, MEQ, MESS, MES, MFA, MSP, MTMD, Secrétariat à la jeunesse, Santé Québec, SHQ, INSPQ, OPC, CSBE, FRQ.

Aucun investissement au Plan québécois des infrastructures ni effectif supplémentaire ne sont prévus pour la réalisation du Plan d'action gouvernemental 2026-2031.

10- Analyse comparative

Plusieurs juridictions au Canada et à l'international ont reconnu, comme le Québec, l'importance de se doter de stratégies de prévention structurantes, intersectorielles et fondées sur des données probantes.

Ailleurs au Canada, des provinces comme l'Ontario et la Colombie-Britannique ont adopté des cadres stratégiques axés sur l'adoption de saines habitudes de vie, la prévention des maladies chroniques, de déterminants sociaux de la santé, d'équité en santé et de surveillance, bien que leurs approches restent souvent centrées sur les institutions de santé publique elles-mêmes, avec des mécanismes intersectoriels encore limités.

À l'international, des pays tels que l'Australie, la Finlande, la France, l'Écosse, les États-Unis, Singapour ont mis en œuvre des stratégies de prévention caractérisées par une vision globale du parcours de vie, des priorités ciblant les principaux facteurs de risque, des principes d'action centrés sur l'équité et la collaboration intersectorielle, ainsi que des mécanismes d'évaluation robustes avec des cibles mesurables.

La proposition du Québec, telle qu'énoncée dans le Plan d'action gouvernemental de la Stratégie nationale de prévention en santé, s'inscrit dans la continuité des démarches structurantes en prévention, tout en marquant des avancées significatives. Elle vise une mobilisation élargie de l'ensemble des secteurs, s'inspire des meilleures pratiques

internationales comme les « best buys » de l’OMS, et adopte une approche intégrée tenant compte des déterminants sociaux, économiques, environnementaux et numériques de la santé. Elle repose sur quatre leviers complémentaires : le renforcement du pouvoir d’agir, les services cliniques préventifs, les interventions dans les milieux de vie et les politiques publiques favorables à la santé. Elle innove également par l’intégration de la prévention de précision et par la mise en place d’une gouvernance intersectorielle claire appuyée par des mécanismes d’évaluation solides.

En somme, en s’appuyant sur son expérience et sur les meilleures pratiques internationales, le Québec consoliderait son rôle de chef de file en prévention grâce à une stratégie cohérente, ambitieuse et adaptée à ses réalités, au service d’une société en santé, équitable et durable.

La ministre de la Santé et ministre responsable
des Aînés et des Proches aidants,

SONIA BÉLANGER